y aurions plus gagné et nous aurions eu le contrôle de nos affaires sans nous sacrifier, c'est-à-dire, sans sacrifier le Haut-Canada. (Ecoutez! écoutez!) Au point de vue du commerce, nous n'en retirerons pas plus de bénéfice que si elle cût été construite sans une union des provinces.

M. T. C. WALLBRIDGE—On aurait pu avoir le chemin de fer sans nous unir à ceux qui pourront limiter notre agrandissement

vers l'Ouest.

M. M. C. CAMERON—J'ignore ce que l'on fera sous le nouvel arrangement, mais sous l'ancien, nous devions fournir les cinq douzièmes du prix de revient, et maintenant, notre part sera le double au moins de cette somme ; si bien que, de quelque côté que l'on se tourne, on voit que rien n'a été fait pour avantager le Haut-Canada, dont le peuple devra cependant subvenir à tontes ces dépenses extravagantes que l'on se propose de faire. On a admis que pour arriver à ce projet il avait fallu faire des concessions. Les provinces inférieures ont des lois qui ne s'accordent pas avec les nôtres dans le Haut-Canada, et on a pensé qu'il serait à désirer qu'elles fussent assimilées aux nôtres, et même refondues, si possible; eh bien! la refonte de ces lois a été prévue; mais voyez comme l'on a religieusement évité de prescrire la même chese à l'égard des lois du Bas-Canada. Le 33me paragraphe donne au gouvernement général le pouvoir de "rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard et l'Ile de Terreneuve, ainsi que la procédure de toutes les cours de justice dans ces provinces. Mais nul statut à cet effet n'aura force ou autorité dans aucune de ces provinces avant d'avoir reçu la sanction de sa législature locale." Ainsi done, nulle loi de cette sorte ne sera d'aucun effet sans la sanction de la législature locale de la province qui sera particulièrement tenue de s'y soumettre. étant, pourquoi cette disposition ne serait-elle pas appliquée au Bas Canada aussi bien qu'aux autres provinces ? Rien ne pourrait être changé à ses lois parliculières sans la sanction de la législature locale; or, comme je pense que pour l'avantage de toutes les parties de la confédération, il est quelques lois qui devraient être assimilées, cette assimilation serait-elle possible, puisque ces résolutions déclarent que l'on ne pourra toucher aux lois du Bas-Canada? On veut assimiler

les lois des autres provinces, mais laisser pour toujours à une grande étendue du pays des lois différentes du reste. (Ecoutez! écoutez!) Il y a beaucoup de différence entre une disposition qui laisse à l'option du peuple de rejeter ou d'adopter une loi, et une autre qui déclare qu'une loi sera, que le peuple le veuille ou non, obligatoire pour lui. (Ecoutez!) Il m'est facile de comprendre le sentiment du peuple Franco-Canadien, je puis même l'admirer s'il ne veut pas qu'on lui impose quoique ce soit contre sa volonté;mais ce que je ne puis comprendre, c'est qu'il ne veuille pas, même avec son consentement et pour le bien général, qu'il nous soit permis de proposer quelques changements à ses lois. Avec un parti pris comme celui-là, manifesté avec autant de force qu'il l'est dans ce moment, il me semble que nous ne formerons pas une union composée de bons éléments; il me semble que nous y trouverons la lutte et des dissensions plutôt que l'union et la force. (Ecoutez !) Cela est à regretter, car s'il doit s'opérer certains changements qui influent sur les destinées du pays, il est déplorable de ne pouvoir trouver chez les représentants du peuple assez de patriotisme pour qu'ils sachent discerner quand il faut exiger ou céder, et cela afin que l'union soit avantageuse à tous, et non un fardeau pour tous parce qu'une partie du pays dira : " Nous avons des institutions particulières auxquelles on ne vous permettra pas de toucher, à vous, messieurs, qui alles être unis à nous." J'ai étudié cette question de m n mieux, et avec le désir sincère d'en venir à une impartiale conclusion, mais jusqu'ici je n'ai pu me convaincre que ce projet ne recelait pas plutôt la ruine que des éléments de sûreté et de force ; qu'il n'était pas un acheminement à notre séparation de l'empire auquel nous appartenons et auquel nous nous glorifions d'appartenir; qu'il ne serait pas la cause que malgré nous le pays serait entraîné à l'annexion aux Etats-Unis. Pour ma part, j'aimerais mieux voir périr tout ce que j'ai de plus cher plutôt que de devenir sujet de cette puissance. Je ne hais pas ce pays, pas plus que je ne hais les autres peuples; mais je suis tellement attaché aux institutions anglaises, -à la couronne britannique-que je ne voudrais, dans aucune circonstance, renoncer à notre connexion avec la mère-patrie, ni accepter la rupture de cette alliance, nous fut-elle offerte par la Grande-Bretagne ellemême. Je sens que ce pays serait voué à la